XXe ANNEE — N° 6 778 — SAMEDI 22 MAI 1909

LA CROIX

5 CENTIMES — 84, Grande-Rue 84, — DE ROUBAIX-TOURCOING — 85, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

ADVENIAT REGNUM TUUM

Dieu protège la France!

Samedi 22 mai — SAINT EMILE

VENDREDI 21 MAI 1909

La journée

Le jour de l'Ascension ont eu lieu, à Rome, les fêtes solennelles de la canonisation des bienheureux Oriol et Hofbauer.

Deux cents évêques formaient autour du Pape une magnifique couronne. Le cardinal Vincenzo Vannutelli remplissait les fonctions d'évêque assistant.

La cérémonie a été très impressionnante.

❄

La Chambre a continué dans sa séance de vendredi la discussion du projet sur les primes à la sériciculture et à la filature de la soie.

❄

Le projet de loi réglant le droit d'association et le statut légal des fonctionnaires, définitivement arrêté en Conseil de Cabinet ce matin, sera soumis demain matin à la signature de M. Fallières.

❄

La grève des P. T. T. est complètement terminée ; le service des ambulants est repris normalement ce soir.

Il y a donc lieu d'espérer que le service des postes, profondément troublé ces derniers jours, va redevenir régulier.

La grève générale de solidarité, décrétée par la C. G. T., n'a recueilli que la seule adhésion des terrassiers qui ont violemment manifesté, hier, à la sortie du meeting tenu au manège Saint-Paul.

❄

Vendredi matin s'est ouvert à Orléans le Congrès annuel de la Jeunesse catholique française. De nombreux délégués, venus de tous les points de la France, attestent, par leur présence, la vitalité de l'Association.

❄

Le Congrès de la Ligue patriotique des Françaises s'est ouvert jeudi à Montmartre.

En même temps, celui des Femmes françaises se terminait par un pèlerinage à Domrémy.

❄

ETRANGER. — Le sultan a prêté serment devant le Parlement turc et fait lire le discours du Trône.

Les Instituts catholiques et les collèges libres

sous ce titre, M. le chanoine Crosnier adresse, aux parents chrétiens dont les fils vont quitter le collège, les conseils les plus judicieux et les plus autorisés. MM. les supérieurs et directeurs de collèges libres aimeront à répandre ce tract dans les familles de leurs grands élèves.

4 pages in-8° à 2 colonnes. Tract première série, n° 3. La douzaine : 0 fr. 10 ; le cent, 0 fr. 60 ; le mille, 5 francs. Port en sus.

Une enveloppe affranchie à 0 fr. 05 contient 12 exemplaires ; un paquet affranchi à 0 fr. 35 en contient 100 ; un colis postal de 5 kilos (0 fr. 85 en gare, 1 fr. 05 à domicile) en contient 900.

Ecrire à l'œuvre des tracts, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

« La Croix Illustrée »

Sommaire du numéro du 23 mai 1909

ARTICLES D'ACTUALITE : L'étuve (H. Reverdy). — Premières Communions (J. Norbert). — Deux pièces religieuses de Mistral (Jules Véran). — Les essais de théâtre chrétien et social (F. Laurentie).

LE LIVRE DU JOUR : *Sous les aigles autrichiennes* (Chevalier de Grueber).

CAUSERIES : *historique :* Un serviteur loyal (F. Duolaux-Monteil) ; Il y a 50 ans ; — *humoristique :* Par la tabatière (Gentil-Garou) ; — *scientifique :* Les docks flottants ; une ville bâtie en or ; l'influence du radium sur la végétation (Cosmos) ; — sur la mode (Mme de Saint-Genès).

VARIETES : Les loups en Gascogne (E. Delbousquet). — Concours de grimage ; — Une grève d'avocats ; — Un billet inédit de Robespierre ; — Clerge monumental ; — Glanes de la semaine.

ROMANS ET NOUVELLES : Un cœur d'apôtre (Jean de la Bretonnière). — Le livre de la Jungle (Rudyard Kipling). — Deux pitres (François Coppée). — L'Etrangère (Henry Bordeaux).

ILLUSTRATIONS : *Paris pavoisé en l'honneur de Jeanne d'Arc :* La statue de la place des Pyramides parée de fleurs ; l'archevêché, la *Croix*, l'avenue Bosquet, la rue Dupont-des-Loges. — Procession dans les rues de Londres. — Guillaume II dans les jardins de l'Achilléion à Corfou. — Pendant la grève : les automobiles et les cyclistes dans la Galerie des machines. — L'église de Maillane ; Une Arlésienne à Saint-Trophime. — La mode (2 fig.). — L'eau merveilleuse (croquis de Lemot). — La prison de Salonique. — Le plus grand dock flottant du monde.

Abonnement : Un an, France, 4 fr. ; étranger, 5 fr. — Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

Les alliances européennes

Je signalais, la semaine dernière, la désinvolture avec laquelle nombre de publicistes parisiens osent parler maintenant de l'alliance russe, et j'en exprimais de vifs regrets qui, j'en suis sûr, auront été partagés par les bons Français qui lisent la *Croix*. Les événements extérieurs les plus récents ne sont pas faits pour diminuer ces regrets.

Au contraire.

Pendant que notre presse blocarde, blâmant à tort l'attitude du tsar dans ses rapports avec M. Stolypine, étendait ses reproches à la politique russe tout entière et s'attardait à morigéner nos alliés et amis, les journaux d'Allemagne et d'Autriche préludaient aux entrevues de Brindisi et de Vienne par un éloge enthousiaste de la Triple-Alliance, dont elles souhaitaient et espéraient le resserrement.

Et bientôt, les souverains des trois pays, donnant satisfaction à leurs sujets, faisaient savoir au monde, par des toasts et des télégrammes caractéristiques, que leur union subsistait, et que s'ils ne demandaient que le maintien de la paix en Europe, ils étaient prêts à lutter *ensemble*, s'il le fallait, pour le succès de leurs visées communes.

Je sais qu'on a émis des doutes sur la sincérité de l'Italie en cette occasion. On a dit que la réponse de Victor-Emmanuel au télégramme de ses alliés n'était qu'une politesse, qu'en tout cas elle ne correspondait ni à l'état exact des choses, ni à l'opinion générale du royaume unifié par les soins imprudents de la France. Nous pouvons, assure-t-on, regarder les Italiens comme nos vrais amis ; ils sont réellement désaffectionnés des puissances germaniques et préfèrent décidément aux Teutons, qui boycottent leurs produits et molestent leurs étudiants, surtout en Autriche, les généreux Welches qui ont poussé le désintéressement jusqu'à compromettre leurs propres intérêts pour assurer la vie politique de leurs voisins. On voit la preuve de cet attachement à la France dans la conduite de l'Italie pendant la dernière crise des Balkans.

Admettons — en attendant que l'avenir nous éclaire — que ceux qui raisonnent ainsi ne soient pas le jouet d'une illusion, que vraiment l'Italie ait réglé uniquement son attitude, dans les récentes affaires d'Orient, sur celles de la France et de l'Angleterre, qui ont elles-mêmes suivi la Russie, et que nous puissions compter définitivement sur l'amitié de l'Italie.

Reste l'alliance austro-allemande, qui non seulement subsiste mais se fortifie chaque jour, et il faut la légèreté dont font preuve certains pacifistes français pour s'imaginer qu'elle n'est dirigée que contre l'Angleterre, et qu'un rapprochement franco-allemand est possible.

Tout prouve que ces étourdis se trompent. Si nos hommes d'Etat sont sympathiques à ces tentatives et même les encouragent, comme le donne à croire la politique de M. Pichon, c'est qu'ils n'ont pas une claire notion de la situation, ou bien, toujours sous l'empire d'une crainte qui ne les honore pas, s'humilient trop facilement devant une nation qui persiste à se montrer partout notre ennemie.

Je ne sais ce que sera la sentence arbitrale qui réglera l'incident de Casablanca entre l'Allemagne et la France ; sans doute renverra-t-on dos à dos les parties, comme il arrive le plus souvent en ces circonstances, reconnaissant la bonne foi de chacune et déclarant l'incident clos sans donner tort à personne. Mais en attendant qu'elle soit rendue, l'Allemagne continue à opposer nettement ses intérêts aux nôtres au Maroc, et prête un appui, plus ou moins déguisé, à la résistance qui nous y est faite. Il n'est pas difficile de voir sa main dans les difficultés de toutes sortes que nous éprouvons du côté du deuxième sultan que nous avons reconnu, — en attendant qu'un troisième ait le droit de se réclamer de nous à son tour.

L'Espagne, comme la France, a des ennuis là-bas.

Notre incohérence n'aura finalement servi qu'à l'Allemagne, on peut le craindre.

Si le tribunal de La Haye nous donne raison, attendons-nous à une recrudescence d'hostilités allemandes au Maroc.

Cependant, M. d'Estournelles de Constant, le plus agité et le plus vain des pacifistes, continue ses tournées de propagande. Il va porter la bonne parole de rapprochement à Berlin, chez le président de la Chambre des Seigneurs, et ne s'aperçoit pas qu'au lieu de nous servir il ne réussit qu'à nous rendre ridicules.

Les Allemands ne se gênent pas pour le lui dire.

La *Gazette nationale* de Berlin écrit à propos des palabres qu'échange le sénateur français avec les pacifistes allemands :

Ceux mêmes qui désirent voir s'améliorer les relations entre l'Allemagne et la France ne peuvent estimer très haut la valeur politique de ces échanges de conférences.

Tant que l'opinion publique française ne respectera pas sans réserve les stipulations de la paix de Francfort, et jusqu'à présent ce fait ne s'est pas produit, il nous paraît commandé par l'honneur national d'éviter même l'apparence de solliciter au point de vue du sentiment les faveurs de nos voisins de l'Ouest.

La *Gazette de la Croix* est plus amère encore. Elle répond à un journaliste russe qui se plaignait que l'argent français émigrât en Allemagne et y fortifiât cet empire :

Que M. Jakowlew et ses amis se rassurent ; nous ne courons pas après les milliards français et nous ne désirons pas lier la politique française à la nôtre ; nous nous contentons de la suivre avec intérêt et d'entretenir avec nos voisins des relations correctes. Nous ne croyons pas aux utopies des différents Comités de rapprochement, et le complet fiasco que M. d'Estournelles de Constant, après son voyage à Berlin a subi, nous fortifie encore dans cette conviction. Au fond, chez ces apôtres de la paix, est cachée une immense vanité qui nuit plutôt qu'elle n'est utile.

Ce n'est pas nous qui contredirons à la sévérité avec laquelle on juge, en Allemagne, ce pauvre M. d'Estournelles de Constant, mouche du coche internationale, ni qui nous plaindrons de ses échecs. Mais pourquoi le gouvernement ne lui conseille-t-il pas de rester chez lui, au lieu d'aller nous déconsidérer ainsi chez nos méprisants adversaires ?

Que faut-il de plus que de pareils articles à M. Pichon et à la presse française, pour leur prouver qu'il serait plus sage de resserrer les liens franco-russes que de tenter d'en nouer entre l'Allemagne et nous ?

On dit que le tsar viendra prochainement en France. Je veux espérer que ceux qui ont tenu de maladroits et injustes propos à l'égard de l'alliance russe en profiteront pour réparer leur faute.

J.-J. C.

Gazette

Un monument à « Danton » et à Gambetta

On lit dans le *Bulletin officiel* du ministère *de la Guerre*, partie supplémentaire, n° 14 — 12 avril 1909 :

CABINET DU MINISTRE

Bureau des affaires générales

Circulaire du 31 mars 1909

Le ministre de la Guerre autorise les militaires à prendre part à la souscription ouverte en vue d'élever à Sèvres (Seine-et-Oise), un monument à

DANTON et *Gambetta*

Quel rapprochement !

Le maire de Sèvres, dans une lettre, recommande la souscription aux conseillers. Il cite le haut patronage de M. Fallières ; la présidence d'honneur des présidents du Sénat et de la Chambre, des ministres, de 200 parlementaires.

Il cite la souscription personnelle du général Picquart.

La hantise du dirigeable allemand

Des histoires fantastiques circulent depuis quelques mois en Angleterre, sur le dirigeable-fantôme — un dirigeable allemand, bien entendu — qui, chaque nuit, planerait sur un point quelconque du Royaume-Uni.

Comme il arrive en pareil cas, le nombre est grand, et il grandit chaque jour, de ceux qui ont vu ou prétendent avoir vu le mystérieux dirigeable.

Il n'empêche que l'on ignore encore si le fameux engin doit être placé dans la catégorie des aéroplanes ou des dirigeables.

Et peut-être n'y a-t-il, dans tout cela, qu'un cas d'hallucination...

Soirées dansantes à l'école des filles de X... en Beauce

Il paraît — c'est le *Patriote orléanais* qui nous conte cette histoire — que l'école des filles de X..., en Beauce, se transforme, le dimanche soir, en salle de bal.

Un instituteur de là-bas fait danser, au son du violon, les jeunes gens de la Société de tir, et les jeunes filles du cercle.

Et cette œuvre post-scolaire laïque se poursuit jusqu'à 2 heures du matin.

Evidemment, si ce genre de sport se pratiquait dans une école libre, on crierait au scandale et l'on fermerait l'école.

Les concierges civils des établissements militaires peuvent-ils se syndiquer?

Il y a un Syndicat des concierges-civils des établissements militaires.

Consulté, dit la *France militaire*, sur le point de savoir quelle attitude il convient de prendre à l'égard de ce Syndicat, le sous-secrétaire d'Etat a fait connaître que ces concierges font partie du personnel des employés civils, et qu'ils ne sont pas des fonctionnaires. l'Etat leur reconnaît donc le droit au Syndicat. En conséquence, les représentants du Syndicat des concierges doivent trouver auprès des chefs de services l'accueil qui doit être fait à toute organisation légalement constituée.

La justice (!) du « bloc » dans le Cantal

On nous écrit de Mauriac :

M. Peyrac, candidat libéral aux élections législatives, fondateur du journal la *Voix des montagnes*, vient d'être condamné à deux ans de prison par le tribunal de Mauriac. Voici les faits : Me Sallard, avocat à Mauriac, avait, en raison d'articles injurieux et diffamatoires à son égard, introduit, par voie de citation directe contre le gérant du journal du député F∴ Brun, une action correctionnelle et civile devant le tribunal. Cette affaire avait été fixée d'un commun accord entre le plaignant et M. le procureur pour être plaidée à l'audience du 19 mars. Elle devait donc être appelée ce jour-là. Mais M. le président Clary qui n'en est pas à son premier déni de justice, fidèle domestique du député Brun, refusa de juger et se retira avec ses deux collègues, espérant, paraît-il, ramener le plaignant à retirer sa plainte. C'est alors que la foule présente se mit à murmurer. M. Peyrac, que ces procédés à l'égard de son ancien collègue avaient indigné, dit assez haut pour être entendu de ses voisins : C'est un déni de justice. Il n'y a plus qu'à faire dresser procès-verbal de carence. C'est dégoûtant ! Ces paroles ne s'adressaient pas au tribunal puisqu'il était sorti, mais à ceux qui comme lui quittaient la salle.

Pendant deux mois, M. le commissaire a enquêté. M. le procureur ayant estimé enfin que les charges accumulées étaient suffisantes pour terrasser l'adversaire du député des Loges a signifié à M. Peyrac de comparaître vendredi 14 mai pour se voir condamné à deux ans de prison.

Ce n'est, dans le pays, qu'un cri d'indignation contre cette condamnation inique. On s'explique pourtant cet arrêt prononcé par les valets de Brun : M. Peyrac fut le concurrent de notre député.

Les nouveaux Saints

Saint Joseph Oriol

Comme Clément-Marie Hofbauer, Joseph Oriol est issu d'une modeste famille où l'on gagnait le pain à la sueur du front. Il est né à Barcelone en novembre 1650. Il ne connut point son père, tisseur en soie, qui mourut un an et demi après cette date, mais il trouva dans le second mari de sa mère — un cordonnier — tout le dévouement nécessaire pour lui assurer les bienfaits de la vie familiale : il fut même envoyé à l'athénée de la ville pour développer ses belles qualités d'esprit.

Malgré la mort de son second père, il put poursuivre ses études jusqu'au doctorat en théologie (1674) et au sacerdoce (1676).

Devenu précepteur dans la riche famille de Thomas Gasnéri, il put comprendre le charme d'une vie confortable et même somptueuse. Mais un jour, se trouvant à la table du maître, et ne parvenant point à se servir d'un mets délicat qu'on venait d'apporter, bien qu'il s'y fût efforcé à trois reprises, il comprit que les douceurs de la vie ne devaient point le retenir, que Dieu l'appelait à une existence plus austère, et on le vit dès lors se soumettre à un jeûne rigoureux dont l'habitude lui resta jusqu'à la fin de ses jours.

Après la mort de sa mère (1686), il fit le pèlerinage de Rome. Puis, nommé par Innocent XI bénéficier de l'église Sainte-Marie des Rois, à Barcelone, il s'adonna à la mortification et à la prière. N'ayant d'autre demeure qu'une modeste chambre dans une maison amie, il faisait tous ses efforts pour y rester ignoré de tous, pour s'écarter de toutes les choses qui passent..

Mais ses devoirs d'état, comme l'assistance au chœur, les fonctions que doivent remplir à tour de rôle les membres d'un Chapitre, étaient accomplis par lui avec une perfection toute surnaturelle, et l'on ne saurait trouver de meilleur modèle pour cette vie régulière et pieuse des prêtres attachés à un sanctuaire.

Les revenus ne faisaient que passer entre ses mains pour parvenir aux pauvres qu'il soulageait. Il n'avait point besoin de prélever sur eux une forte somme pour son logement et son entretien : il se nourrissait de pain et d'eau et n'avait même point de lit dans sa mansarde.

Son apostolat par la confession, la visite des malades, les catéchismes, lui parut un jour insuffisant : il voulait être martyr et prit la route de Rome, afin de s'offrir au Pape pour les missions du Japon. Mais il tomba malade en route ; la Sainte Vierge lui apparut et lui ordonna de rentrer à Barcelone ; pendant le voyage de retour, il fut ravi en extase sur le navire, en présence de tous les marins. Ce fut la première des innombrables merveilles qui remplirent désormais sa vie. Par ses mains, Dieu voulut faire des miracles, et l'on vit affluer dans l'église Sainte-Marie des Rois les malades de corps et d'âme qui venaient lui demander le salut ; il guérissait toutes sortes d'infirmités physiques, pénétrait les esprits, couvertissait les cœurs, s'étonnant d'être l'instrument de la bonté divine. Le démon l'attaqua comme il avait attaqué le curé d'Ars, et ne réussit qu'à rendre plus éclatante sa sainteté.

Quand il fut sur le point de mourir, les petits chantres de Sainte-Marie des Rois vinrent, sur sa prière, chanter autour de lui le *Stabat Mater*, interrompu par les élans d'amour et de foi du pieux bénéficier.

Il expira en mars 1702, et ses splendides funérailles furent l'occasion de plusieurs nouveaux miracles.

Sa cause ayant été introduite en 1759, il fut béatifié par Pie VII en 1806. La cause de canonisation fut reprise en 1896, le décret rendu en 1907 ; mais l'on a dû attendre qu'un autre Bienheureux pût partager avec lui l'honneur du suprême triomphe.

Saint Clément-Marie Hofbauer

Avant de se fixer dans la vie religieuse, la sainte âme de Clément-Marie Hofbauer dut faire ses preuves dans la vie commune.

Né le 26 décembre 1751 à Taswitz, diocèse d'Ollmutz, en Moravie), Clément-Marie n'avait que 7 ans quand son père mourut. Après avoir reçu de sa pieuse mère les meilleures leçons de vie chrétienne, il dut, pour sa famille, se livrer au travail manuel ; son père était boucher ; lui-même apprit le métier de boulanger qu'il alla bientôt exercer dans l'abbaye des Prémontrés, à Bruck.

Le jeune homme reçoit de ces religieux une instruction élémentaire ; puis il commence sa vie errante, à la poursuite de son idéal de perfection.

Sa première étape est la forêt de Pœlz ; il y vit en ermite. Mais Joseph II n'aime pas les ermites, et ses lois forcent Clément-Marie à abandonner la cabane que les pèlerins des environs connaissaient déjà bien.

Il se rend à Vienne, redevient ouvrier boulanger, et met en réserve tout ce qu'il peut épargner, afin d'aller chercher en pays étranger la liberté de vivre selon ses goûts ; c'est auprès de Rome qu'il se fixe quelque temps avec un compagnon. Il est bien accueilli à Tivoli par l'évêque Barnabé Chiaramonti, le futur Pie VII.

Pourtant, six mois plus tard, il reprend le chemin de Vienne.

Malgré ses 30 ans passés, Clément-Marie, à Vienne, se met à l'étude, aidé par la générosité de trois riches et pieuses personnes, les dames Maul. Mais l'enseignement de l'Université n'est pas purement catholique. Un jour, Clément-Marie quitte le cours d'un professeur, après avoir protesté contre des idées douteuses qui y sont exposées : ce professeur était le docteur Iahn, qui, frappé de cette intervention, réfléchit, s'amenda et mourut chanoine de Vienne en 1816.

Quant à l'étudiant, voulant trouver une doctrine pure, il reprit le chemin de Rome avec Thaddée Hubl, pauvre et pieux comme lui. Après une nuit passée dans une petite chambre du quartier de l'Esquilin, ils se rendirent à la première église dont ils entendirent sonner la cloche : c'était Saint-Julien, église des Rédemptoristes, aujourd'hui disparue, mais dans le voisinage de laquelle les mêmes religieux ont établi leur maison généralice, dans la via Merulana.

Clément-Marie se décida aussitôt à entrer dans la Congrégation qu'il découvrait si fortuitement, après avoir constaté que le but et la règle des Rédemptoristes répondaient parfaitement à ses propres aspirations. D'abord très surpris, son compagnon se décida à faire de même.

Recevoir un tel renfort était vraiment une faveur providentielle pour la Congrégation du Très Saint-Rédempteur, alors si éprouvée : saint Alphonse lui-même était combattu, momentanément discrédité, au point d'être chassé par ordre de Pie VI, qui revint d'ailleurs promptement sur cette mesure.

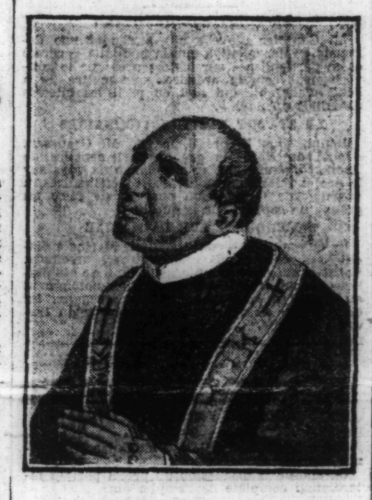

Saint Clément-Marie HOFBAUER

Clément-Marie et son prompagnon allaient être les propagateurs de leur Congrégation dans les pays du Nord, selon la prédiction de saint Alphonse lui-même.

On les renvoie à Vienne dès la fin de l'année 1785 ; l'hostilité de Joseph II les force à se réfugier en Poméranie, puis à Varsovie. Là ils sont accueillis par le légat du Pape, qui est heureux de pouvoir leur confier la colonie allemande, privée de secours spirituels depuis que les Jésuites sont supprimés.

Et voilà le P. Hofbauer à l'œuvre pour tout de bon.

Les obstacles servant même de stimulant, le P. Hofbauer est amené à fonder des maisons nouvelles, en Pologne, en Courlande, en Suisse, en Prusse.

Pourtant, c'est encore Vienne qui l'attire et qui le retient définitivement dès 1808. On ne s'étonne point de l'y voir se dévouer avec prédilection à la jeunesse universitaire, sans oublier de faire participer la ville entière aux bienfaits de son apostolat. Naturellement, ces bienfaits lui créent des ennemis. On veut provoquer contre lui la défiance de la cour ; mais Pie VII le défend si bien que l'empereur François Ier reconnaît enfin la Congrégation du Très Saint-Rédempteur.

Dès lors, dans une maison donnée par les Ursulines, près de son ancienne boulangerie de « la Poire de fer », le P. Hofbauer continue plus paisiblement son œuvre : il y meurt en odeur de sainteté le 15 mars 1820. Sa cause est introduite en 1868 ; il est béatifié en 1888 ; deux miracles ayant été obtenus par son intercession depuis cette date, il sera canonisé avant qu'un siècle entier se soit écoulé depuis sa bienheureuse mort.

Justice après trois années

Plusieurs personnes, très honorables de Barbezieux, avaient cru devoir retirer de l'église divers objets acquis par elles et mis à la disposition du culte.

Une instruction, qui a duré près de trois années, avait été ouverte contre elles.

Par jugement du 19 mai courant, le tribunal de Barbezieux les a acquittées.

Expulsions de curés

Les curés de Sarrance et de Leés-Athas (Basses-Pyrénées), ont reçu notification d'avoir à quitter leurs presbytères dans le délai d'une quinzaine.

Le curé de Sarrance occupe un immeuble appartenant à Mgr l'évêque de Bayonne, dont le séquestre s'est emparé ; celui de Leés-Athas occupe une maison donné jadis par l'abbé Casalot, un enfant de la commune pour le logement des curés.

CONSEIL DE CABINET

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, en Conseil de Cabinet, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Clemenceau.

Ils se sont définitivement mis d'accord sur l'ensemble du projet réglant le droit d'association et le statut légal des fonctionnaires.

Le texte du projet sera arrêté aujourd'hui et soumis demain matin au Conseil qui se tiendra à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La crise du parti radical

Des radicaux, qui furent partisans des grands monopoles, réclament la suppression de l'État-patron — Après avoir promis la suppression complète des Conseils de guerre, le parti radical hésite et patauge dans l'incohérence — M. Lafferre contre le Comité exécutif dont il est le président — La bataille contre le ministère ajournée

La grève des postiers, la mutinerie des fonctionnaires ont eu, au moins, un résultat appréciable, celui de faire réfléchir les radicaux sur les dangers de l'*étatisme*.

L'un d'eux, ancien ministre du Cabinet Combes, n'hésitait pas à déclarer dans les couloirs, que la Chambre ne voterait certainement pas à l'heure actuelle le rachat de l'Ouest.

Un homme qui n'a cessé de lutter pour les monopoles d'Etat, M. Henry Bérenger, écrit ce matin dans l'*Action* :

La question est si délicate qu'il faudra peut-être, pour le parti républicain, en revenir à la suppression de l'Etat-patron, et rendre à l'industrie privée toutes les entreprises de monopole ou de régie qui ont créé dans la République de telles contradictions et un tel gâchis.

N'est-il pas amusant de voir les radicaux obligés de renier successivement tous les articles de leur programme ? Pour employer l'expression de M. le comte de Mun, tout cela a un petit air de « justice immanente » qui me ravit.

La discussion du projet de loi modifiant les Conseils de guerre n'est-elle pas également suggestive et symptomatique ? La majorité hésite, patauge, défait le lendemain ce qu'elle avait fait la veille.

Nous vivons trop vite pour nous souvenir longtemps ; mais quelle joie pour les journalistes qui ont la mémoire tenace d'évoquer certains souvenirs du passé !

Pendant les années 1898 et 1899, les murs de Paris étaient couverts d'annonces-affiches conviant les citoyens à des meetings contre le *huis clos* et pour la *suppression des Conseils de guerre*.

C'était le *leit-motiv* de tous les discours des champions de Dreyfus.

Les feuilles radicales ont publié des centaines de colonnes sur ce sujet inépuisable. Et c'était M. Clemenceau qui dirigeait l'assaut dans les meetings et dans la presse.

Le 10 mars 1901, dans le « bloc », il gourmandait le ministère Waldeck-Rousseau : « Deux ans, écrivait-il, sont déjà passés depuis le dépôt du projet Galliffet. Encore un an de coma, et le progrès républicain parlementaire comptera, après tant d'autres, un avortement de plus. »

M. Combes vint. Il enserra la France dans un vaste réseau d'espionnage, sépara l'Eglise de l'Etat, mais ne supprima point les Conseils de guerre. Sous son gouvernement abject, la question ne fut même pas agitée sérieusement. MM. Rouvier et Sarrien ne s'en préoccupèrent pas davantage, et personne ne réclama.

Mais M. Clemenceau ne pouvait faire moins que de nous débarrasser de ces « derniers vestiges de barbarie ».

Et, en effet, depuis qu'il est au pouvoir, on a jugé deux traîtres et une douzaine d'espions dans le huis clos le plus rigoureux. Aucun dreyfusard n'a protesté, aucun député radical n'a déposé de proposition de loi supprimant cette « odieuse pratique ».

En ce qui concerne les Conseils de guerre, un projet du gouvernement est à l'étude depuis deux ans. Il devait venir en discussion pendant la session ordinaire de 1907. Les grèves du Midi le firent ajourner.

On vient de le reprendre. Mais dans quelles conditions se poursuit le débat ? Jamais les divisions de la majorité n'ont apparu plus profondes ; jamais le gouvernement n'a fait preuve de plus de faiblesse et d'incohérence.

L'extrême-gauche voulait d'abord qu'on supprimât complètement les Conseils de guerre. Cette proposition, conforme aux engagements anciens, n'eut pas même un succès d'estime. On proposa ensuite des tribunaux mixtes, composés de trois juges civils et de quatre juges militaires. Ce système fut bientôt abandonné par la Commission et le gouvernement, et on lui substitua l'amendement Drelon, qui rétablissait, en réalité, les Conseils de guerre en les faisant présider par un conseiller à la Cour.

Pris en considération par la Chambre, cet amendement était le lendemain repoussé et remplacé par une quatrième rédaction. Cette fois, les Conseils de guerre seront composés de quatre militaires, de deux jurés et d'un conseiller président.

Et cependant, s'il est une réforme sur laquelle l'accord eut dû être facile entre toutes les fractions de la majorité, c'est bien celle des Conseils de guerre. Qu'avait-on promis à la démocratie hurlante des meetings de l'affaire Dreyfus ? La suppression complète des Conseils de guerre. Cette réforme figurait en tête du programme de tous les candidats radicaux. C'est même à cela qu'on distinguait un vrai républicain d'un tiède.

Mais le parti radical, effrayé par les dangers qu'il a déchaînés, dangers de plus en plus pressants, est condamné à renier toutes ses promesses et tout son passé. A l'heure actuelle, MM. Berteaux et Dubief seraient au pouvoir, qu'ils agiraient comme M. Clemenceau, qu'ils éprouveraient les mêmes inquiétudes et les mêmes hésitations.

Il ne paraît pas, d'ailleurs, que nous soyons à la veille d'une crise ministérielle. Le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste a bien voté une déclaration de guerre en règle au Cabinet ; mais cette décision a si peu d'importance que le président de ce fameux Comité, M. Lafferre, déclare qu'il entend demeurer « ministériel quand même. » Sans doute, le *Rappel* crie au scandale ; il somme le Comité de faire justice « d'une telle violation de toutes les règles de convenance et de discipline du parti » ; il menace même de faire appel aux groupes de province. Ni le gouvernement, ni M. Lafferre ne s'émeuvent ; le Comité fait le mort ; et, quant aux groupes de province, ils sont de plus en plus avec M. Clemenceau.

De même l'interpellation sur la politique générale, dont le groupe radical-socialiste de la Chambre avait pris l'initiative, paraît ajournée aux calendes grecques.

« Le groupe, dit un communiqué offi-